

## **Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017**

Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017

## Table des matières

Le rappel du cadre légal	p3
Le contexte financier général : situation économique et sociale	p4
La situation financière de la ville de Narbonne fin 2016	p8
Analyse de la dette de la ville de Narbonne	p11
La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs	p13
Les perspectives et les grandes orientations budgétaires pour 2017	p16
Les principaux investissements et événements de 2017	p18
La stratégie financière 2017-2020	p20

## I- Le rappel du cadre légal

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au budget.

Depuis la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientation budgétaire, rendu obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat portant sur les orientations générales du budget doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen et le vote de celui-ci.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter, en préalable au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe prévoient que ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

Le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal.

Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2017 de la Ville de Narbonne et les dispositions du projet de loi de finances pour 2017 ayant un impact sur le budget municipal.

La présentation en plus des aspects financiers classiques comprendra une partie plus détaillée sur la dette et des éléments relatifs aux dépenses de personnels et aux effectifs, conformément au nouveau cadre législatif.

## II- Le contexte financier général : situation économique et sociale

### **I - La situation économique et sociale nationale**

Selon l'INSEE <sup>1</sup>, « Au printemps 2016, la croissance des économies avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s'est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décidant de la sortie de l'Union européenne. De même, si le scénario d'une reprise qui s'auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l'activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d'année dynamique. Du côté des pays émergents, le ralentissement de l'économie chinoise, à l'œuvre depuis 2010, semble avoir été enrayé, grâce à une politique budgétaire et monétaire expansionniste ; les pays exportateurs de matières premières ont profité de la stabilisation de leurs cours, notamment la Russie et le Brésil.

Au second semestre, la demande en provenance des États-Unis s'élèverait à nouveau, à la faveur d'une reprise de l'investissement productif, et la demande des pays émergents continuerait de s'améliorer graduellement. En revanche, les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie. Dans la zone euro, ces plus grandes incertitudes ne semblent avoir entamé ni le climat des affaires ni la confiance des ménages, et la croissance résisterait (+0,3 % au troisième trimestre puis +0,4 % au quatrième). Elle serait suffisante pour que l'emploi continue de progresser et que le chômage recule encore, à petits pas. De son côté, la croissance britannique s'infléchirait car l'incertitude sur l'avenir institutionnel du pays rendrait les investisseurs plus attentistes, malgré l'effet favorable aux exportations de la nette dépréciation de la livre.

En France, la croissance serait modeste au troisième trimestre (+0,2 %) avant de s'élever au quatrième (+0,4 %). En moyenne sur l'année, elle serait comparable en 2016 (+1,3 %) à celle de 2015 (+1,2 %). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages augmenterait en phase avec leurs gains de pouvoir d'achat, lesquels atteindraient +1,8 % en moyenne sur l'année (après +1,6 % en 2015). En outre, leurs dépenses d'investissement en logements cessent de baisser. Après un repli au printemps, l'investissement des entreprises retrouverait de l'élan au second semestre, encore largement favorisé par les conditions de financement, en raison d'une part de la baisse des taux d'intérêt et d'autre part du net redressement de leur taux de marge. Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs stimulé par les dispositifs d'allègement du coût du travail qui enrichissent la croissance en emplois. Au total, 165 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2016. Ce serait suffisant pour que le taux de chômage baisse de nouveau à 9,8 % de la population active française en fin d'année, contre 9,9 % mi-2016 et 10,2 % fin 2015.

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Le premier concerne les différentes échéances politiques de part et d'autre de l'Atlantique avant la fin de l'année ; leur issue pourrait générer davantage d'incertitude et par suite, un surcroît d'attentisme des investisseurs. Le second est propre à l'économie française : le rebond attendu des exportations pourrait être plus important que prévu,

---

<sup>1</sup> Source : note de conjoncture de l'INSEE, octobre 2016.

rattrapant pour partie les déceptions passées, ou il pourrait au contraire de nouveau manquer à la croissance. ».

## **II - La loi de finances 2017**

Dans ce contexte économique, la loi de finances pour 2017 promulguée le 29 décembre 2016, prévoit de réduire le déficit public à 2,7 % du PIB en 2017 contre 3,3% en 2016. Conformément aux engagements européens de la France, l'objectif de ramener le déficit structurel sous le seuil des 3% sera donc atteint en 2017.

Depuis trois ans, les efforts des collectivités pour contribuer au redressement des finances publiques ont été considérables : après une première baisse de 1,5 milliards d'euros (Md€) en 2014, les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales devaient continuer à baisser de 11 Md€, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an de 2015 à 2017 répartis comme suit :

- 1 450 millions (39,5%) pour les communes ;
- 621 millions (16,9%) pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 1 148 millions (31,3%) pour les départements ;
- 451 millions (12,3%) pour les régions.

Finalement, il a été décidé de diviser par deux la contribution du bloc communal (communes et EPCI) soit 1 035 millions d'euros (M€) au lieu de 2 071 M€.

La contribution de l'ensemble des collectivités en 2017 étant ainsi ramenée à hauteur de 2,63 Md€ au lieu des 3,67 Md€ initialement prévus en loi de programmation pour les finances publiques.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités seront de 99,4 milliards d'euros en 2017 (-0,6% par rapport à 2016).

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) décliné par niveau de collectivité et qui permet de suivre l'évolution des dépenses locales rapportées à celles de l'ensemble des administrations publiques est revu à la hausse : il s'élèvera à 2% (contre 1,2% pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupement en 2016) pour l'ensemble des dépenses, et 1,7% pour les dépenses de fonctionnement (contre 1,6% en 2016).

La réforme de la DGF ne figure pas dans le texte et a été repoussée à 2018 au plus tôt, toutefois, plusieurs ajustements sont adoptés pour 2017.

La répartition de la dotation de solidarité urbaine (DSU) a été revue afin de la recentrer et de mieux en répartir la progression annuelle. La notion de DSU cible disparaît.

La pondération des composantes de l'indice synthétique DSU est revue.

Les conditions d'éligibilité resteront liées au classement des communes en fonction de l'indice synthétique DSU mais la proportion de communes éligibles sera resserrée pour mieux cibler les communes à soutenir

Ainsi la DSU ne sera versée qu'à 668 communes au lieu de 751.

De plus, les modalités de répartition de la hausse annuelle entre les communes changent : en 2016, la progression (+ 180 M€) avait été répartie entre les seules communes éligibles à la DSU cible l'année précédente (soit les 250 premières du classement 2015) alors qu'en 2017, la nouvelle majoration de l'enveloppe globale (+ 180 M€) sera répartie entre les 742 communes ayant perçu la DSU en 2016, en fonction de divers critères.

La dotation nationale de péréquation, dont la suppression avait été envisagée en 2016 est maintenue en 2017 à son niveau de 2016 soit 794 millions d'euros.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 180 millions d'euros soit une hausse de la péréquation verticale de 360 millions d'euros (qui vient s'ajouter la hausse de + 317 M€ réalisée en 2016).

La péréquation se trouve donc encore renforcée, conformément à l'objectif de correction des disparités poursuivi depuis plusieurs années.

Parallèlement, les montants consacrés à la péréquation horizontale sont stabilisés : Les ressources du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont reconduites à leur niveau de 2016 soit 1 milliard d'euros en 2016. L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 Md€) est repoussé.

La stabilisation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales intervient temporairement pour tenir compte de la mise en place des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI) qui devraient se traduire par une réduction de 2065 à 1245 ensembles intercommunaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin le fond de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités mis en place et doté de 1 Md€ en 2016 pour financer les grandes priorités d'investissement et les territoires ruraux sera reconduit et amplifié en étant porté à 1,2 Md€.

Il reste constitué de deux enveloppes :

Une enveloppe de 600 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités : réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles,

notamment en matière de construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Une enveloppe de 600 M€ destinés à soutenir les projets des territoires ruraux.

**La revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixée à hauteur de 0,4% (contre 1% en 2016).**

## **II – Les conséquences pour la Ville de Narbonne pour 2017**

Le bloc communal ayant bénéficié d'une réduction de moitié de sa contribution au redressement des finances publiques, il reste possible d'estimer la réduction qui sera appliquée à la dotation forfaitaire de la ville de Narbonne :

Cette dotation a été réduite d'environ 1,2 M€ en 2015 par rapport à 2014 puis de nouveau en 2016 par rapport à 2015. Il faut donc s'attendre à une réduction de notre dotation forfaitaire de l'ordre de 600 000 € en 2017.

L'enveloppe de la dotation nationale de péréquation (DNP) étant reconduite à l'identique en 2017 (794 millions d'euros), la DNP attribuée à la ville en 2016, de l'ordre de 2,2 M€ devrait également être reconduite.

S'agissant de la DSU, l'augmentation de l'enveloppe nationale qui avait largement bénéficié à la ville en 2016 (+ 800 000 €) étant distribuée entre un nombre plus important de communes, cette nouvelle répartition devrait être moins favorable en 2017. Il est donc incertain que l'augmentation de la DSU vienne compenser la perte de recette de la dotation forfaitaire.

Le montant global des dotations pourrait donc se trouver en légère baisse, de même qu'en 2016 (moins 245 947 € par rapport à 2015) et qu'en 2015 (moins 235 708 par rapport à 2014).

S'agissant enfin des recettes fiscales, la faible revalorisation des valeurs locatives cadastrales (ou bases foncières : +0.4%) devrait également limiter la croissance fiscale.

### III- La situation financière de la Ville de Narbonne fin 2016

Les comptes de l'exercice 2016 ne sont pas encore définitivement arrêtés mais **nous pouvons dès à présent dégager quelques éléments financiers qui mériteront d'être confirmés après clôture des comptes et pointage avec le trésorier.**

#### 1-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement seront de l'ordre de 78,6 M€ (dont 4,3 M€ de reprise de résultat, 71 M€ de recettes de gestion courante et 3,3M€ de produit exceptionnels incluant les cessions).

Elles étaient de 77,4 M€ fin 2015 (dont 4,3 M€ de reprise de résultat, 70,3 M€ de recettes de gestion courante et 2,8 M€ de produit exceptionnels).

Un peu plus dans le détail :

- Les impôts et taxes représenteraient plus de 42 M€ (contre 41.5 M€ en 2015)
- les dotations et participations devraient atteindre 21.6 M€
- l'ensemble des autres produits tous confondus (produits des services, opérations de gestion courante, produits exceptionnels ...) atteignant les 15 M€

#### *RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES*

Budgets annexes	Estimé 2016
Caisse retraite des sapeurs-pompiers	62 000,00
Parking	357 000,00
Ports	637 000,00
Camping cote des roses	221 000,00
Camping la falaise	176 500,00

#### 2-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

De même que les recettes, les dépenses réelles de fonctionnement ne seront connues qu'après clôture et arrêté des comptes validé par le Trésorier.

Elles seront inférieures aux prévisions du BP 2016 et peuvent se décomposer par chapitre :



CHAPITRE	LIBELLE	BP2016 (après DM)	Estim. fin 2016
012	Masse salariale	34,36	33,99
011	Charges générales	19,77	19,37
65	Autres charges de gestion courante	9,45	9,14
66	Frais financiers	1,7	1,56
67	Charges exopt.	0,14	0,12
	En M€	<b>65,44</b>	<b>64,19</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

Budgets annexes	Estimé fin 2016
Caisse retraite des sapeurs-pompiers	57 354,82
Parkings	173 539,08
Ports	626 000,00
Camping cote des roses	146 866,00
Camping la falaise	114 754,00

#### 2-L'AUTOFINANCEMENT

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 devrait présenter un niveau d'épargne brute de l'ordre de 5,4 M€ tandis que l'épargne nette hors cessions serait négative. Toutefois, une analyse rétrospective plus globale de ces indicateurs permet de rester confiant :

RATIOS CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	CA 2015	BP 2016	CA 2016 provisoire	Projet de budget 2017
recettes de gestion (013+70+73+74+75)	70 273 974	69 509 084,00	71 046 998	69 795 874
dépenses de gestion (011+012+65)	62 408 011	63 322 885,00	62 505 092	64 426 785
<b>CAF brute ou épargne de gestion</b>	<b>7 865 963</b>	<b>6 186 199</b>	<b>8 541 906</b>	<b>5 369 089</b>
charges financières (66-76)	1 711 127	1 895 000	1 560 802	1 430 000
résultat exceptionnel hors cessions (77-7751-67)	70 559	- 137 750	45 471	- 50 200
<b>CAF brute hors cessions (ou épargne brute hors cessions)</b>	<b>6 225 395</b>	<b>4 153 449</b>	<b>7 026 574</b>	<b>3 888 889</b>
annuité de dette (remboursement de capital)	6 058 197	5 895 488	5 713 640	5 365 500
<b>CAF nette (après remboursement Kal dette) hors cessions</b>	<b>167 198</b>	<b>- 1 742 039</b>	<b>1 312 935</b>	<b>- 1 476 611</b>
population DGF	58954	58 934	59 836	59 836
CAF nette par habitant	3 €	-30 €	22 €	-25 €

D'une part ces indicateurs se sont nettement améliorés entre 2015 et 2016 alors qu'ils n'avaient cessé de se dégrader de 2008 à 2014, d'autre part les chiffres correspondant au compte administratif (prévisionnel) 2016 sont largement plus favorables que ceux du budget primitif 2016.

De plus, si on réintègre les produits des cessions, la capacité d'autofinancement nette projetée pour l'exercice 2017 s'élève à 2,3 M€.

### 3-LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le BP 2016 prévoyait des dépenses d'équipement nouvelles (hors reports) de 17 M€ auxquelles s'ajoutaient 3 M€ de reports.

Hors les crédits affectés à la réhabilitation du Pont de Carcassonne, les dépenses d'équipement réalisées en 2016 se chiffrent à 14,7 M€ soit un taux de réalisation de 73.6 %. Ce taux de réalisation s'explique notamment par le fait que des acquisitions foncières prévues en 2016 n'ont pu être réalisées. Le reste des crédits, correspondant à des opérations en cours, sera reporté en 2017.

Il est important de signaler l'impact de la réhabilitation du Pont de Carcassonne dans le budget de la ville puisque la recette de 9,8 M€ versée par l'Etat a été intégralement comptabilisée en 2016 tandis que les dépenses inscrites en décision modificative N° 3 (9,8 M€) n'ont été exécutées qu'à hauteur de 1,5 M€ ; Les crédits restant (8,3 M€) devront faire l'objet de reports successifs d'année en année. Ceci aura pour effet de faire apparaître un solde de clôture positif sur la section d'investissement alors qu'en réalité les dépenses sont déjà engagées et seront donc comptabilisées en reports.

## IV- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

L'encours de dette de la Ville de Narbonne qui était de 58 602 819,47€ au 31/12/2014 et de 56 044 701.67 € au 31/12/2015, enregistré déjà une diminution de 2.6 M€ sur l'année 2015.

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette se situe à 51.3 M€ soit une baisse de 8.39 % sur l'exercice.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la dette est constituée :

- à 63,58% de taux fixes
- à 36.42% de taux indexés

### Dette globale

Eléments de Synthèse	Au 01/01/2017	Au 01/01/2016
Votre dette globale est de :	52 384 810 €	57 097 265 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2,82 %	2,93%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans	11 ans et 7 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans et 11 mois	6 ans et 2 mois

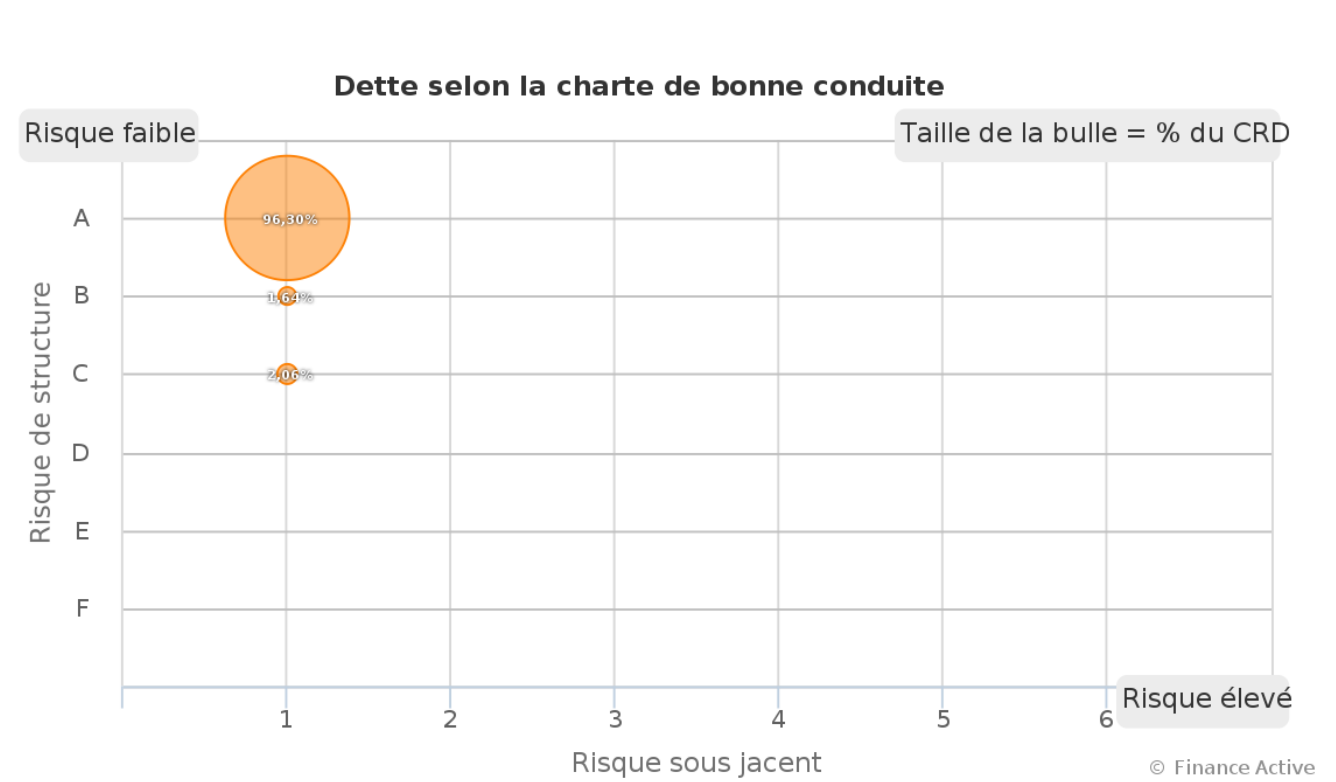
### Décomposition par budgets

Budget	Capital CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
<b>Budget Principal</b>	50 966 213 €	2,80 %	11 ans et 2 mois	6 ans	32
<b>Budget Ports</b>	1 020 780 €	2,44 %	10 ans et 7 mois	5 ans et 8 mois	10
<b>Budget Camping-La Falaise</b>	350 882 €	1,88 %	11 ans et 4 mois	5 ans et 9 mois	2
<b>Budget Camping-Côtes des Roses</b>	46 935 €	2,73 %	6 ans	3 ans et 4 mois	2

## Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	33 307 702 €	63,58%	3,52%
Variable	12 749 859 €	24,34%	1,23%
Livret A	4 388 141 €	8,38%	1,40%
Annulable	1 079 663 €	2,06%	5,06%
Barrière	859 445 €	1,64%	3,76%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>52 384 810 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,82%</b>

## Analyse des risques selon la charte de bonne conduite



La Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la Charte Gissler - ou charte de bonne conduite.

Le montant maximum d'emprunt autorisé pour l'exercice 2017 se situera sous la barre des 10 M€, aussi l'encours à fin 2017 devrait se situer entre 55,3 et 59,3 M€.

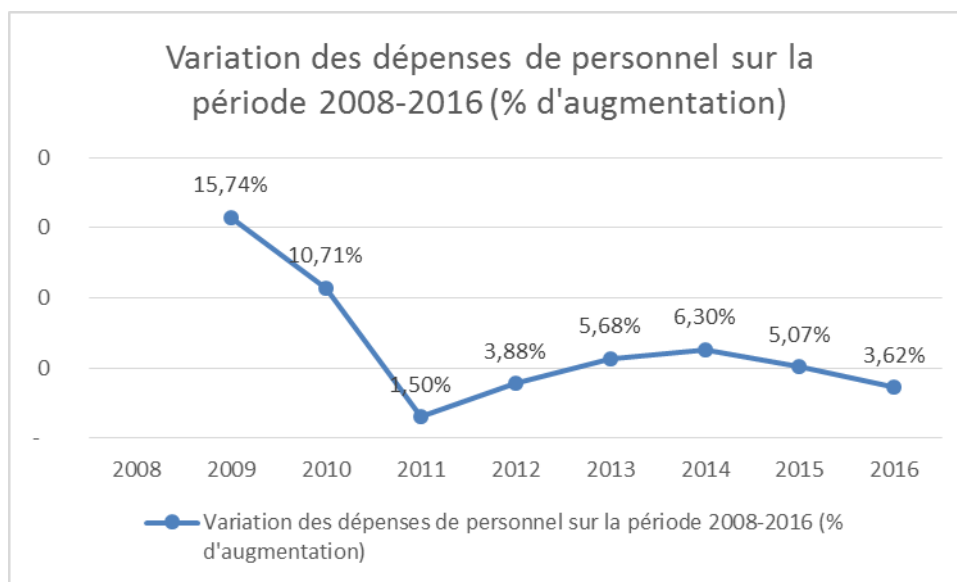
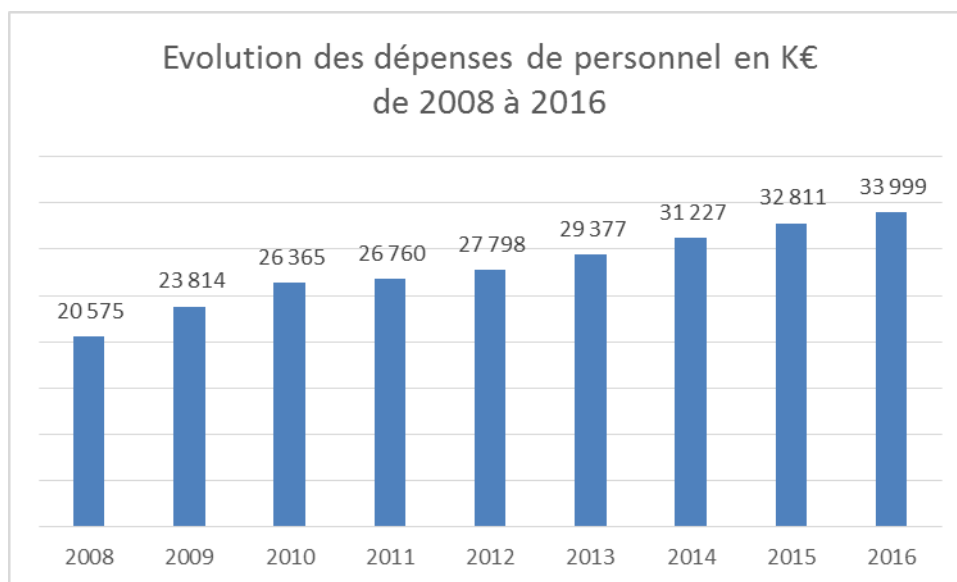
## V- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

### **1- Analyse rétrospective des dépenses de personnel du budget principal**

Taux de croissance annuel Moyen des charges de personnel (chapitre 012)

**6.55 % /an sur la période analysée (2008-2016)**

Evolution des dépenses de personnel 2008- 2016



**La variation 2016/2015 se limite à une augmentation de 3.62% ce qui marque un frein très net à la progression enregistrée sur la période 2008-2015 (+ 6,98 % en moyenne).**

## Dépenses de personnel pour l'année 2016

Eléments sur la rémunération 2016 :

TIB	18718507,6
RI et prime	2971162,91
NBI	144822,8
SFT	212071,17
HS/H complémentaires	965212,56
Avantages en nature	78543,58

## 2- Structure des effectifs au 01/01/2016

Pourvus par catégories et filières

GRADES OU EMPLOIS (1)	POURVUS 2016		
	Titulaires	Non titulaires	TOTAL POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	1	4
FILIERE ADMINISTRATIVE	145,66	8,4	154,06
FILIERE TECHNIQUE	365,47	24,74	390,21
FILIERE SOCIALE	46,7	1	47,7
FILIERE MEDICO-SOCIALE	34	1	35
FILIERE SPORTIVE	9,8	0	9,8
FILIERE CULTURELLE	29,2	1,8	31
FILIERE ANIMATION	38	3,39	41,39
FILIERE POLICE	33,6	0	33,6
EMPLOIS NON CITES	0	40	40
	Pourvus par titulaire	Pourvus par non tit	Total POURVUS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>705,43</b>	<b>81,33</b>	<b>786,76</b>

### Le taux d'encadrement moyen

Il est de 16,7%, la catégorie C représentant 83% des effectifs de la collectivité.

### Le temps de travail

Le temps de travail annuel effectif des agents de la collectivité est fixé à 1557 heures contre les 1607 heures /an fixé par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000.

Suite au rapport de la Chambre régionale des comptes, la collectivité devra se conformer à cette obligation légale ce qui sera un chantier lancé en 2017.

### **3- Structure des effectifs au 01/01/2017**

Pourvus par catégories et filières :

GRADES OU EMPLOIS (1)	POURVUS		
	Titulaires	Non titulaire	TOTAL POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	1	4
FILIERE ADMINISTRATIVE	165,26	6	171,26
FILIERE TECHNIQUE	368,9	15,3	384,2
FILIERE SOCIALE	49,2	0,8	50
FILIERE MEDICO-SOCIALE	34	1	35
FILIERE SPORTIVE	10,8	0	10,8
FILIERE CULTURELLE	26,7	3	29,7
FILIERE ANIMATION	43,3	2,9	46,2
FILIERE POLICE	39,6	0	39,6
EMPLOIS NON CITES	0	35	35
	Pourvus par titulaire	Pourvus par non tit	Total POURVUS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>740,76</b>	<b>65</b>	<b>805,76</b>

### **4- Evolutions pour l'année 2017**

Pour 2017, la variation de la masse salariale est estimée à **+ 4,06 %** (BP 2017/BP 2016) environ avec un budget estimé à **35 839 500 €**.

Le taux d'évolution de la masse salariale devrait donc remonter en 2017 du fait de l'augmentation systématique du traitement indiciaire dû au glissement vieillesse technicité (évolution indiciaire due aux changements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions), à l'augmentation du point indiciaire de 0,6% au 01/07/2016 et de 0,6% au 01/02/2017 et aux nouvelles échelles de rémunération résultant de l'application du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération.

#### **Les Budgets annexes**

##### **- Budget Caisse des pompiers**

Ce budget 2017 devrait présenter une exécution dans la continuité des années précédentes

BP 2017 : 60 000 €.

##### **- Budget annexe du Port**

La masse salariale à inscrire au BP 2017 est évaluée à 185 910€.

## VI- Les perspectives et les grandes orientations pour 2017

En 2017 la préparation budgétaire s'appuie sur les grands principes suivants :

### 1- Les recettes

- Stabilité des taux d'imposition. Evolution 0% pour 2017.
- Optimisation des recettes de gestion des services
- Poursuite du travail engagé en 2015 et 2016 pour organiser et optimiser le recouvrement des impayés
- Poursuite d'une politique de cession foncière importante et d'optimisation du patrimoine communal
- Recherche systématique de subventions auprès des partenaires

La communauté d'agglomération du Grand Narbonne ayant adopté fin 2016 un pacte financier et fiscal de solidarité ayant principalement pour objet « d'entériner l'existant » de manière à « figer les flux financiers issus de la péréquation actuellement en place sur le territoire », les relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre ne devraient pas connaître d'évolution majeure en 2017. Les reversements de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne représentent une part importante des recettes de fonctionnement de la ville puisque le montant de l'attribution de compensation est de 8 026 570 € et le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'est élevé à 1 079 587 € en 2016.

### 2- Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses des services : exploration de toutes les pistes d'économies possibles, avec un objectif de diminution de 4 % des charges générales. Cela chaque fois que des arbitrages sont rendus possibles sans pénaliser la qualité de service.
- Les dépenses de personnel : l'évolution de la masse salariale en 2017 est fixée à + 4,06 % par rapport au BP2016 soit un effort très important.

### 3- Les dépenses d'investissement

- le volume d'investissement sera d'environ 19 M€ auxquels s'ajouteront les reports de crédit.
- Le projet phare de construction d'une salle multimodale pouvant accueillir jusqu'à 5000 personnes venant assister des spectacles culturels ou musicaux, des rencontres sportives ou autres événement d'envergure (salons, colloques ...),



contribuant ainsi au rayonnement de la ville de Narbonne au cœur de la nouvelle Région ainsi qu'à la relance de l'économie locale, débutera en 2017. Il fera l'objet d'une autorisation de programme dont l'enveloppe maximale, incluant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales du quartier Egassairal, est évaluée à 23,5 M€ répartis sur trois ans.

Cet investissement sera financé grâce à :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. Sur ce point il convient de préciser que, conformément aux préconisations de la chambre régionale des comptes et dans une logique de bonne gestion, les dotations aux amortissements devraient augmenter dès 2017.
- des subventions d'équipement sollicitées auprès de la Région, du Département et du Grand Narbonne
- du FCTVA dont le taux actuellement applicable est de 16,404%
- de recettes d'investissement propres telles que le produit des amendes de Police (environ 1 M€ par an) et des taxes d'urbanisme (851 000 € perçus en 2016).
- Du recours à l'emprunt. L'orientation fixée étant que l'encours de dette à fin 2019 ne devra pas se situer au-delà de la moyenne nationale de la strate du ratio d'endettement « Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement » (ratio N° 10).

## VII- Les principaux investissements et événements de 2017 : une politique ambitieuse et volontaire au service de tous les Narbonnais

### 1- Les équipements et chantiers

- Démarrage des travaux de construction de la salle multimodale
- Achèvement d'une salle de musculation à Cassayet pour une livraison prévue au 2<sup>nd</sup> trimestre
- Restauration du cloître de la cathédrale Saint-Just et saint-Pasteur, dans la cadre d'un ambitieux programme de restauration des monuments historique
- Poursuite du programme de création de cantines scolaire avec deux nouveaux centres de restauration dans les écoles Fabre d'Eglantine et Jean de la Fontaine
- Poursuite du programme de sécurisation des bâtiments scolaires
- Aménagement des anciens locaux du pôle emploi pour y installer des services municipaux
- Développement de l'accessibilité des bâtiments et services municipaux
- Redynamisation du quartier de bourg (rue de la Parerie, parking et abords, crèche ...)
- Etudes d'aménagement du site du Grand Castelou
- Modernisation de l'éclairage public
- Continuation de la requalification du site de la Nautique
- Rénovation du site multi-accueil les « Bout's Choux »
- Extension du réseau de fibre optique
- Reprise du réseau unitaire aux abords de la place des Pyrénées
- Rénovation de l'ouvrage bâti sous la rue du Pont des marchands
- Aménagement des rues Simon Castan, de Lyon et Lamartine
- Travaux d'aménagement structurants dans les quartiers de périphérie (Réveillon, Crabit)
- Travaux d'entretien courant de la voirie
- Travaux d'entretien courant des bâtiments communaux

### 2- Politique d'acquisition foncière en fonction de l'intérêt général

### 3- Les grands évènements organisés en 2017

- Événementiels sportifs : Finale Rugby à XIII (03 juin 2017) , Fitdays MGEN – Triathlon (03 juin 2017), Congrès des supporters de rugby (16 au 18 juin 2017), Trophée de France des Jeunes Cyclistes (29 juin – 02 juillet 2017) , Air Sea Kite Silver Cup (kite surf) (05 au 09 juillet 2017), Triathlon Extrem'man (03 septembre 2017)
- Festival Sportfolio de Narbonne
- Festival Clap'd'été
- Festival Elizik
- Festival Barques en scène
- Féeries de Noel

### 4- Les services à la population

- Extension des services de la police municipale
- Extension du réseau de caméras de vidéosurveillance
- Mise en place d'une politique de prévention de la violence et du harcèlement
- Création d'une plateforme sport-santé et mise en place d'un service sport sur ordonnance et sport pour les séniors
- Mise en ligne d'un nouveau site Internet
- Labellisation Qualiville pour les services d'accueil
- Renforcement de la GUSP avec mise en place d'un volet social
- Accompagnement de la rénovation totale du camping de la falaise
- Création d'une maison pluridisciplinaire de santé

## VIII- La stratégie financière pour 2017/ 2020

1. Maitrise des dépenses de fonctionnement
  - a. Poursuite de la réduction des dépenses des services de l'ordre de 4% par an
  - b. Limitation de l'augmentation de la masse salariale à 3% par an
  - c. Les autres charges de gestion (chapitre 65) doivent être stabilisées
  
2. Augmentation des recettes de fonctionnement
  - a. Stabilité des taux d'imposition mais dynamisme des bases lié à l'augmentation de la population, la production de logements et la ré indexation annuelle.
  - b. Augmentation des recettes des services et des recettes locatives de 3% par an

Stabilisation puis amélioration de l'autofinancement et de l'épargne Brute afin de maintenir durablement les équilibres de fonctionnement, tout en assurant le financement de l'investissement.

3. Dépenses d'investissement : Adoption d'un PPI ambitieux avec un niveau d'investissement moyen de 18M€ par an incluant la réalisation de la salle multimodale tout en maintenant une capacité d'investissement hors salle d'environ 14M€ par an
  
4. Recettes d'investissement :
  - a. Recours modéré à l'emprunt pour financer une partie de l'augmentation du budget d'investissement. L'encours de la dette sera augmenté mais restera inférieur à celui des collectivités de même strate
  - b. Poursuite d'une politique dynamique de cessions foncières